Selon l’avocat Henri Braun : « Un étranger en situation irrégulière repéré toutes les 3 mins en France » (MàJ : Selon le Ministère de l’Intérieur, c’est toutes les 4 mn)

27/06/2021 à 14h07



27/06/2021

Ministère de l’Intérieur via La Direction centrale de la Police aux frontières (Chiffres de 2021)

Les indicateurs présentés sont annuels et vont jusqu’à 2019, année la plus récente pour laquelle des résultats sont disponibles.

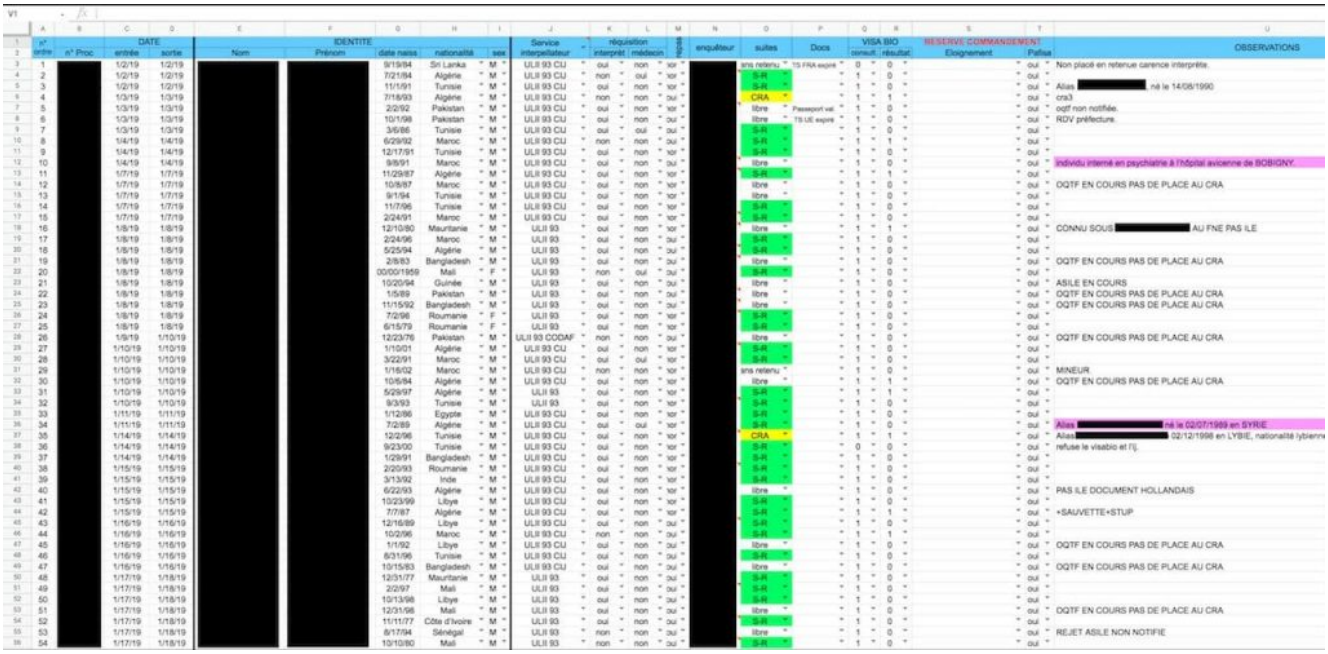
22/06/2021

Le témoignage inédit d’un policier et de nombreux documents permettent à StreetPress de révéler les sales méthodes des Unités de lutte contre l’immigration irrégulière et notamment l’usage industriel des contrôles aux faciès.

[…]

> *Un étranger en situation irrégulière repéré toutes les trois minutes ! Mais sur quel critère les contrôles ont eu lieu pour aboutir à un tel résultat ? Le faciès peut-être…*
>
> *L’avocat Henri Braun*

La solution, selon l’avocat : abroger purement et simplement le contrôle d’identité.



Cliquez pour agrandir

Dans le 93, les étrangers interpellés sont inscrits dans un fichier baptisé « registre ILE ». À l’intérieur sont renseignés un certain nombre de données d’identité, d’éléments de procédure, mais aussi des informations médicales. / Crédits : StreetPress

[…]

StreetPress a interrogé les différents parquets sur cet usage

massif des contrôles d’identité dans la lutte contre l’immigration irrégulière. Ne génère-t-il pas automatiquement du contrôle au faciès ? Seule la procureure de la république de Bobigny (93) s’est fendue d’une réponse :

> *De là à parler de contrôle au faciès, là encore, il faut être prudent dans vos propos. Avec cet a priori, tout contrôle d’identité est susceptible de déboucher sur du contrôle au faciès indépendamment du contenu des réquisitions accordées*
>
> *La procureure de la république de Bobigny (93)*

[…]

StreetPress

En Lien :

> *Macron avait l'objectif d'un taux d'exécution de 100% d'expulsion concernant les étrangers en situation irrégulière : Ce taux est de 13,14% en 2020, il en demande davantage — https://t.co/uNFTnZhr4I pic.twitter.com/LXxAEAGTLn*
>
> *— Fdesouche.com est une revue de presse (@F_Desouche) June 10, 2021*